



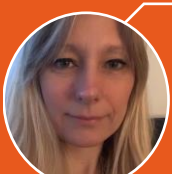
Virginie NOIROT
Élue CSE
Secrétaire CSEC
06 24 57 01 47



Guy TRICONE
Élu CSE
Membre CSSCT
06 64 76 01 63



Véronique DONNADIEU
Élue CSE
Membre CSSCT
06 83 33 13 10



Anna JANIAC
RS au CSE
06 84 88 33 36



Isabelle MARISCAL
Elue CSE
Membre CSSCT
06 07 73 05 75



Éric HIPPOLYTE
Élu CSE
Membre CSSCT
06 50 81 72 71



Véronique FAURE
Élue CSE
Membre CSSCT
06 98 90 19 25

Projet Banque Privée

Nous vous rappelons que les élus du CSE GPSE ont refusé à l'unanimité d'être consulté sur ce projet National. Refus motivé par la crainte de n'avoir aucune information/consultation lors de la mise en place sur notre périmètre de ce projet qui ne sera pas sans conséquence sur vos conditions et vos charges de travail en Banque Privée comme dans le réseau.

Espaces Pro

A l'occasion de la réunion du CSE, les élus CFDT ont dénoncé l'aveuglement de la Direction.

La charge de travail des conseillers pro est excessive et aggravée par les risques opérationnels de ce métier ainsi que l'organisation du travail, source de stress. Bien que ce métier soit unanimement plébiscité dans le réseau, les méthodes RH, d'un autre temps, réussissent à faire abdiquer les plus jeunes qui, s'ils ne démissionnent pas, craquent et partent en Burn out.

D'autres métiers sont concernés par cette charge de travail insupportable et avant qu'il ne soit trop tard , **contactez-nous !**

Calendrier des jours de fermeture 2025

Vous travaillez du Lundi au vendredi	Vous travaillez du Mardi au Samedi
Mercredi 1er Janvier	
	Samedi 19 avril (pont)
Lundi 21 avril (Pâques)	
Jeudi 1er mai	
Jeudi 8 mai	
Jeudi 29 mai	
Lundi 9 juin Lundi 14 juillet	
Vendredi 15 août	
	Samedi 16 août
	Samedi 1er Novembre
Lundi 10 novembre	
Mardi 11 novembre	
Jeudi 25 décembre	
Total 10 jours (hors 1er mai)	Total 9 jours (hors 1er mai). Donc 1 jRTT supplémentaire



Bilan de la Politique Salariale :

Augmentation de la RBA en pourcentage moyen et en pourcentage de bénéficiaires

Emploi	Taux moyen de MSI	Taux bénéficiaires de MSI
Conseiller Clientèle Particuliers	3,3%	34%
Conseiller Clientèle Professionnels	3,3%	24%
Conseiller Clientèle Privée	3,6%	44%
Conseiller en Patrimoine	3,3%	37%
Directeur d'Agence	3,6%	61%
Directeur de Groupe d'Agences	4,1%	87%
Technicien Service Client	3,5%	52%

	Directions	Collaborateurs	Bénéficiaires	Part de bénéficiaires	Taux moyens MSI
Retail	RGPSE DR ESSONNE	297	121	40,7%	3,4%
	RGPSE DR HABITAT DdR GRAND PARIS S & E	17	11	64,7%	3,4%
	RGPSE DR PARIS GOBELINS VOLTAIRE	361	143	39,6%	3,7%
	RGPSE DR PARIS SUD	267	102	38,2%	3,8%
	RGPSE DR SEINE ET MARNE	260	110	42,3%	3,6%
	RGPSE DR SEINE SAINT DENIS	520	219	42,1%	3,4%
	RGPSE DR VAL DE MARNE	371	145	39,1%	3,5%
	RGPSE EM	18	NC	NC	NC
	LCL MON CONTACT	154	46	29,9%	3,8%
BP	Banque privée	115	46	40,0%	3,6%
BEIGF	BEIGF	39	16	41,0%	3,9%
OSC	OSC	232	109	47,0%	3,6%
DRH - IFS - RCP- Finance - DAP	Fonctions support	28	10	35,7%	3,5%
	Total	2 679	1086	40,5%	3,6%

*Les données des directions comptant moins de 10 bénéficiaires ne seront pas communiquées par soucis de confidentialité

Bien qu'il y ait eu une légère augmentation des bénéficiaires de MSI, en grande partie dû aux mesures socles. Vos élus **CFDT** déplorent que seulement 40,5 % des salariés aient bénéficié d'une MSI moyenne de 3,6% (en léger recul) et dénoncent la forte disproportion entre les managers et les autres salariés. Effectivement 87 % des DGA ont eu une MSI et 61 % des DA. Ils s'étonnent également que les conseillers d'accueil et les équipiers d'appui ne figurent pas sur le tableau des bénéficiaires de MSI.

Evènements commerciaux

Il y a des règles à respecter, si des évènements ont lieu en dehors des horaires habituels, cela doit être sur le volontariat et en bénéficiant d'heures supplémentaires.

Temps de travail

Que vous soyez techniciens, cadres intégrés ou autonomes, vos élus CFDT vous rappellent que : la durée quotidienne maximum du travail est de 10 heures (à l'exclusion de la pause déjeuner), la coupure entre 2 jours de travail doit être de 11 heures, 2 jours de repos consécutifs hebdomadaires sont obligatoires (dont le dimanche) et la durée hebdomadaire de travail maximum est de 48 heures, soit 44 heures en moyenne par semaine sur une période de 12 semaines consécutives.

Chèques Vacances : ouverture de la campagne 2025 !

Vous pouvez effectuer votre demande de chèques vacances depuis le **2 novembre 2024 jusqu'au 14 décembre 2024** et pour cela rdv : « MySelfRH > Mes avantages > Chèques Vacances »

En cas de désagréments de toutes sortes, contactez nous !